



PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le 10 mars 2017

Réf.: 520Cd-82-Montbartier-Concerto-AE2017_T

Information sur l'absence d'avis de l'Autorité environnementale

Création d'un entrepôt logistique situé sur la commune de MONTBARTIER (82)

Par courriers respectivement en date du 12 décembre 2016 et du 9 janvier 2017, la commune de Montbartier et la préfecture du Tarn et Garonne ont sollicité l'avis du préfet de région, autorité environnementale compétente, sur le dossier de création d'un entrepôt logistique situé sur la commune de MONTBARTIER, déposé par SAS CONCERTO DEVELOPPEMENT.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 10 mars 2017 (article R.122-7 du Code de l'environnement).